

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 mars 2016
Réuni sous la présidence de M. Jacques DUVIVIER, Maire.

Etaient présents : Jacques DUVIVIER, Philippe CAUBEL, Olivier ARNOLD, Yvon GUEGAN, Amaury de LOUVENCOURT à partir de 19h15, Vincent BONIGAL, Christian RICOU, Céline CEFBER-MANDARD et Monique ALLAB.

Etait absent avec pouvoir: Ludovic HARDOUIN avec pouvoir à M le Maire, Jacques DUVIVIER.

Etait absent sans pouvoir : Amaury de LOUVENCOURT jusqu'à 19h15

M Olivier ARNOLD a été nommé secrétaire de séance

▪ 2016-011 : Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 15 Janvier 2016

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du 15 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des présents, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 9 voix Pour.

- 2016-012 : Décisions de M le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir-articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le 15/01/2016.

- Acceptation du devis **GEOPLUS** pour la réalisation d'un alignement de voirie au 9 rue A.de Vigny suite à une demande de pose de clôture d'un montant TTC de 499.80 € imputé au compte de fonctionnement 6226.
- Acceptation du devis **LANGLE** pour l'achat de produits d'entretien pour le service technique d'un montant TTC de 198.50 € imputé au compte de fonctionnement 60624.
- Accord pour 1 bon de commande chez **GARAGE BENARD** pour un bon essence du 1^{er} trimestre 2016 à Mme Françoise LEGER d'un montant de 50.00 € imputé au compte de fonctionnement 60622.
- Accord pour 2 bons de commande d'un montant total de 50 € pour l'animation lecture-gouter de la bibliothèque imputé aux comptes de fonctionnement 6064 et 606234.
- Acceptation du devis **DALENÇON** pour la pose et dépose des illuminations de Noel d'un montant TTC de 969.60 € imputé au compte de fonctionnement 615231 et pour la location de la nacelle d'un montant TTC de 726.00 € imputé au compte de fonctionnement 6135.
- Recondution du contrat de maintenance entretien alarme 2016 de la mairie avec **ACTIVEILLE** d'un montant TTC de 623.81 € imputé au compte de fonctionnement 6156.
- Acceptation du devis **GEOPLUS** pour la réalisation du document d'arpentage du CR85 « Les Priseaux » dans le cadre de l'aliénation suite à enquête publique d'un montant TTC de 420.60 € imputé au compte de fonctionnement 6226. Ce montant sera refacturé au particulier acquéreur.
- Acceptation du devis **GEOPLUS** pour la réalisation du document d'arpentage du CR67 « De Beauchêne à Montbuisson » dans le cadre de l'aliénation suite à enquête publique d'un montant TTC de 420.60 € imputé au compte de fonctionnement 6226. Ce montant sera refacturé au particulier acquéreur.
- Acceptation du devis **LUMIFETES** pour l'achat de nouvelles décorations pour Noel 2016 d'un montant TTC de 15 522.02 € imputé au compte de d'investissement 21578.
- Acceptation du devis **MANUTAN COLLECTIVITES** pour l'achat de nouveaux bureaux et chaises pour la classe du haut plus adaptées à la morphologie des élèves actuels d'un montant TTC de 2 902.86 € imputé au compte de d'investissement 2184.
- Acceptation du devis **TD CHARBONNIER** pour l'évacuation des déchets amiantés du stade hors marché d'un montant TTC de 670.56 € imputé au compte d'investissement 2313 opération 163.
- Acceptation du devis **MSE** pour l'achat de 9 graisseurs pour la station d'épuration d'un montant TTC de 558.00 € imputé au compte de fonctionnement 615222.
- Acceptation du devis **PATRICK LAVILLE** pour l'animation du banquet des Anciens du 24 avril prochain d'un montant TTC de 490.00 € imputé au compte de fonctionnement 6232.

- Acceptation du devis **PATRICK JOURDIN** pour la location du carrousel de la fête de la bière du 28 mai prochain d'un montant TTC de 500.00 € imputé au compte de fonctionnement 62322.
- Acceptation du devis **VITAMINE PRODUCTION** pour la location, montage et démontage du chapiteau de la fête de la bière du 28 mai prochain d'un montant TTC de 2 020.00 € imputé au compte de fonctionnement 62322.
- Acceptation du devis **FACILE LOCATION** pour la location d'une friteuse gaz pour la fête de la bière du 28 mai prochain d'un montant TTC de 69.00 € imputé au compte de fonctionnement 62322.
- Acceptation du devis **KEOLIS** pour la location d'un car de 57 places pour la sortie scolaire de fin d'année des 2 classes de Céré d'un montant TTC de 910.00 € imputé au compte de fonctionnement 6247.
- Acceptation du devis **LANGLE** pour l'achat de produits d'entretien pour le service technique d'un montant TTC de 176.66 € imputé au compte de fonctionnement 60631.
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour la réalisation d'une douche à l'italienne au 11 rue du stade d'un montant TTC de 3645.40 € imputé au compte de fonctionnement 615223.
- Acceptation du contrat d'entretien **LELOUP** pour le suivi du chauffage/climatisation de la salle socioculturelle d'un montant TTC de 2154 € imputé au compte de fonctionnement 6156.
- Acceptation du contrat de formation **AFTRAL** pour 2 agents techniques devant revalider leur FIMO Voyageurs pour la conduite du car scolaire d'un montant TTC de 1 272.00 € imputé au compte de fonctionnement 6184.
- Acceptation du devis **DANY BENNETT** pour l'animation du bal du 14 juillet prochain d'un montant TTC de 960.00 € imputé au compte de fonctionnement 62323.
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour le remplacement de plusieurs radiateurs vétustes chez plusieurs locataires d'un montant TTC de 14 688.40 € imputé au compte de fonctionnement 615223
- Acceptation du devis **ANNE DELAHAYE** pour l'aménagement paysager des parkings mairie et café-restaurant d'un montant TTC de 24 735.32 € imputé au compte d'investissement 2158
- Acceptation du devis **CHOINIÈRE** pour la mise aux normes électriques du fournil de la boulangerie d'un montant TTC de 2411.76 € imputé au compte d'investissement 21534 opération 149
- Acceptation du devis **ORANGE** pour le câblage des 5 logements St Vincent d'un montant TTC de 387.42 € imputé au compte d'investissement 2315 opération 151
- Acceptation du devis **ORANGE** pour le câblage des 4 futurs logements St Vincent d'un montant TTC de 309.94 € imputé au compte d'investissement 2315 opération 166
- Accord pour 1 bon de commande **BOLLORE ENERGIE** pour la livraison de fioul au 2 rue Rabelais d'un montant TTC de 1 044.00 € imputé au compte de fonctionnement 60621.

▪ **2016-013 : Débats sur Orientations Budgétaires 2016**

- ❖ **Le programme de fonctionnement** : Les montants alloués seront sensiblement identiques à ceux votés en 2015. Toutefois, le **611 « Contrats de prestation de services »** sera revu à la hausse du fait du changement de statut de la prestataire assurant la gérance de l'agence postale, le **6554 « Cotisations aux organismes de regroupement »** sera quant à lui revu considérablement à la baisse, le Syndicat Bléré Val de Cher ayant été dissout et repris par la CCBVC qui retiendra la participation via les charges transférées et plus de subvention au 657362 CCAS suite à sa dissolution au 31.12.2015.
- ❖ **Le programme d'investissement** : Les principales opérations concernées en 2016 sont :
 - o Opération 142: Réalisation d'un appentis et d'un mur de soutènement à l'atelier communal
 - o Opération 152: Aménagement d'une Aire de Camping Cars au stade
 - o Opération 162: Travaux sur Maison MARMIROLI
 - o Opération 166: Construction Phase 2 St Vincent avec 4 logements non sociaux
 - o Opération 168: Accessibilité des bâtiments ERP
 - o Opération 170: Equipements services techniques avec l'achat d'un second tracteur, d'une tondeuse autoportée, d'un broyeur, d'un appareil de nettoyage vapeur ...

- o Opération 172: Développement du Haut Débit pour tous
- o Opération 173: Illuminations, continuité des achats de déco de Noël
- o Opération 174: Terrain Boutard, achat, découpe en plusieurs parcelles et viabilisation avant revente à des particuliers.
- o Opération 175: Aménagement Paysager notamment le parking mairie et Café Céré.

▪ **2016-014 : Droit de Prémption Urbain (DPU)-Délégation au Conseil Municipal**

La communauté de communes Bléré-Val de Cher (CCBVC) est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Ce transfert de compétence implique le transfert automatique du droit de préemption (DPU) au profit de la CCBVC. Lors de sa réunion du 17 décembre 2015, le conseil communautaire a validé la délégation du DPU aux conseils municipaux des communes membres, la CCBVC conservant toutefois le droit de préemption sur l'ensemble des zones d'activités. Cette délégation doit donc faire l'objet d'une acception de notre conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes de Bléré-Val de Cher,

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015 relative à la délégation du DPU aux conseils municipaux des communes membres,

Après en avoir délibéré, à 9 voix Pour et 1 Abstention (M Amaury de Louvencourt) :

Accepte que le droit de préemption urbain soit délégué à la commune (hors zones d'activités qui restent de la compétence communautaire),

Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à la présente délibération.

M le Maire ajoute que Messieurs Philippe CAUBEL et Christian Ricou seront respectivement les délégués titulaire et suppléant de la commission PLUi de la CCBVC.

▪ **2016-015 : Marché « Aire de Camping-cars » : Attribution des lots 3 et 5 et Avenant**
MO

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie ce jour à 18h00

Le Conseil Municipal à l'unanimité par 10 voix Pour, 0 contre, 0 abstention.

Accepte l'Avenant 1 de l'atelier RVL d'un montant de 1 400.00 € HT suite au remaniement du projet qui a nécessité de nouveaux plans pour le dossier d'urbanisme fixant son marché total à 8123.00€ HT au lieu de 6 723.00 € HT

Attribue le lot 3 : éclairage-électricité à la SARL CHOINIÈRE de St Georges sur Cher (41) avec une offre HT de 7 679.20 €

Attribue le lot 5 : contrôle accès à CAMPING CAR PARK de Pornic (44) avec une offre HT de 31 130.00 €

Autorise Monsieur Le Maire à signer les divers actes d'engagement et toutes autres pièces afférentes aux dossiers.

Dit que les crédits nécessaires seront à inscrire au budget 2016 Article 2315 Opération 152.

Les entreprises retenues et non retenues seront avisées dans les formes prescrites par courrier recommandé.

▪ **2016-016 : Extension de la liaison hertzienne**

M Olivier ARNOLD informe que pour couvrir la majeure partie du bourg, il faudrait installer une antenne relais sur un poteau de 20 m de hauteur minimum au stade afin de pouvoir récupérer le réseau existant installé sur le château d'eau.

M Arnold est chargé de contacter Mme Karine Gouvazé, interlocutrice Erdf pour connaître la faisabilité d'installation sur poteau Edf déjà existant au stade.

▪ **2016-017 : Demande de fonds de concours 2016 pour Eclairage Public auprès du SIEIL**

M le Maire informe qu'après la mise aux normes de l'armoire électrique rue de la ronde c'est celle de la **rue des Caves « dit de la Chesnaie »** qui a nécessité de grosses réparations. VIGILEC a dernièrement réalisé cette mise aux normes pour la somme de 2

728.80 € TTC. Les désordres d'éclairage public rencontrés dans ce secteur les mois passés ne devraient plus se reproduire.

Le SIEIL subventionne ces projets à hauteur de 70% de la somme sous condition de faire une demande de fonds de concours et d'y joindre différentes pièces au formulaire fourni par Vigilec, dont notamment une délibération de la commune qu'il convient de prendre ce soir.

Le Conseil Municipal,

Vu la vétusté de l'armoire électrique située **rue des Caves « dit de la Chesnaie »**

Vu le devis VIGILEC d'un montant de 2 728.80 € TTC

Vu les aides octroyés par le SIEIL pour l'éclairage public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite une demande de fonds de concours 2016 auprès du SIEIL

Donne délégation à M le Maire pour signer le formulaire de demande ainsi que tous documents afférents.

▪ **2016-018 : Fonds de soutien à l'investissement public local.**

M le Maire donne lecture du courrier de M le Préfet reçu le 22 février 2016 concernant le fonds de soutien à l'investissement public local.

Le Conseil Municipal,

Au vu des opérations éligibles

Après en avoir débattu,

Accepte de solliciter la Dotation pour le soutien à l'Investissement Public Local 2016

Dit que la rénovation de la Maison Marmiroli est l'opération retenue

Dit que des crédits budgétaires seront à prévoir au BP2016 pour la réfection toiture et le gros œuvre.

Charge M Caubel de faire réaliser des plans du projet, d'en chiffrer le coût des travaux et de réaliser le dossier de subvention avant la date buttoir fixée au 15 avril 2016 en liaison avec le secrétariat.

▪ **2016-019 : Création d'un poste d'agent polyvalent à mi-temps**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal:

- Qu'en application de l'article 3-3-4° de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un emploi de non titulaire, à temps non complet inférieur à 17.5/35^{ème}, suite essentiellement à un surcroît de charge de travail dans le nettoyage des locaux communaux et en administratif au sein de la mairie.

- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire fixée dans un premier temps à 15/35^{ème} pour la période du 1er mai au 31 aout 2016 puis à 17,25 à partir du 1^{er} septembre 2016.

- Que cet emploi sera pourvu sur la base d'un contrat pris en application de l'article 3-3 4° de la Loi susvisée.

- Que ce type de contrat définira les droits et obligations de chacune des parties,

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de signer l'acte bilatéral pour une durée de 4 mois renouvelable, à compter du 1^{er} mai 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : à l'unanimité soit 10 voix pour et 0 contre.

- de créer un poste d'emploi non-titulaire à temps non complet inférieur à 17.5/35^{ème}.
- de pourvoir ce poste par un contrat pris en application de l'article 3-3 4° de la Loi susvisée, à compter du 1^{er} mai 2016. Ce contrat sera éventuellement renouvelé par reconduction expresse.

- de retenir la candidature de **Mlle Laetitia CHEVALLIER** domiciliée à Céré la Ronde

- de définir la rémunération par référence au grade d'Adjoint Technique de 2 è classe.

- de mettre fin au dit contrat au terme des six ans autorisés.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,

- d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune pour la signature du contrat.

▪ 2016-020 : Attribution des subventions 2016 aux associations

Après présentation de chaque dossier, Monsieur le Maire propose les attributions suivantes en fonction du réalisé 2015 et des futures activités 2016 :

Comité des fêtes	600 €	Coup de pouce Bléré	350 €
Coop. scolaire de Céré	250 €	Lyre républicaine D'Orbigny	500 €
Etrier des sans soucis	250 €	FSE Collège de Montrésor	250 €
FNACA	300 €	Entente Montrésoroise-foot	150 €
Gym club de Céré	400 €	ADMR	250 €
Club Soleil d'automne	600 €	ASSAD du Lochois	250 €
Amicale des pompiers de Céré	500 €	Club natation MASQ	100 €
Les amis du Musée du Veneur	300 €	SPA 41	50 €
Union des Commerçants de Céré	500 €	Club Alerte de St Georges	100 €
AFM pour Téléthon de Céré	300 €	Comité Croix rouge de Bléré Val de Cher	200 €
APE école de GENILLE/CERE/LE LIEGE	400 €	Comité Croix rouge de Montrésor	300 €
MFR-CFA Sorigny	100 €	Association des amis des résidents de l'EPHAD de Bléré	200 €
MFR du lochois	100 €	Association des Conciliateurs d'Indre et Loire	100 €
EMIVIE	400 €	Passerelle Assist'aidant	500 €

Monsieur le Maire précise que la mise en paiement de ces subventions, sera subordonnée pour chaque association, au dépôt en mairie des comptes détaillés 2015 et prévisionnel 2016 avec liste des adhérents et soumis à l'examen des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé désignées ci-dessus pour l'année 2016.

Dit que les crédits nécessaires devront être inscrits au compte 6574 du budget Primitif 2016

▪ 2016-021 : Délibération portant désaffectation et Aliénation de 3 chemins ruraux sur 4 suite enquête publique 2015

M le Maire rappelle que par délibération 2014-395 en date du 31/10/2014, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation :

- du **chemin rural 85** au Lieu-dit **Les Priseaux** situé entre les parcelles ZS 42, 43,44 et 45 et débouchant sur la RD81 en vue de sa cession à Mme Monique ALLAB
- du **chemin rural 67** dit **De Beauchêne à Montbuisson** situé entre les parcelles E 245 et E246 en vue de sa cession à M Jérôme OSAER.
- du **chemin rural 46** au Lieu-dit **La Maillardière** situé entre les parcelles ZA 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69 en vue de sa cession à Messieurs et Mesdames Jean-Claude GIRARD et/ou Willy RIBREAU.
- du **chemin rural 126** de **La Taille des Priseaux à La Maison Rouge** situé entre les parcelles D953, D 928 et D929 en vue de sa cession à Madame Geneviève BILLAULT.

L'enquête publique s'est déroulé du 12 octobre 2015 à 9h00 au 26 octobre 2015 à 16h30 suite à l'Arrêté 2015-036 du 21 septembre 2015.

Six observations ont été formulées et ont fait l'objet de commentaires de la part du commissaire-enquêteur qui a émis **un avis favorable**.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien des dit chemins.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de désaffecter le **chemin rural 85** au Lieu-dit **Les Priseaux**, d'une contenance d'environ 155 m² en vue de sa cession à Mme Monique ALLAB ;
- de désaffecter le **chemin rural 67** dit **De Beauchêne à Montbuisson**, d'une contenance d'environ 1100 m² en vue de sa cession à M Jérôme OSAER ;
- de désaffecter le **chemin rural 126** de **La Taille des Priseaux à La Maison Rouge**, d'une contenance d'environ 1010 m² en vue de sa cession à Madame Geneviève BILLAULT ;
- de garder en l'état et de ne pas désaffecter le **chemin rural 46** au Lieu-dit **La Maillardière** au vu de la servitude de canalisation d'eau potable existante et au refus d'acquisition d'un des riverains dans les conditions évoquées.
- de fixer le prix de vente des dits chemins à 0.30 € le m²
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attendant à leur propriété ;
- de mettre les frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser M. le Maire ou M le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

A toutes ces propositions, le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable et autorise la désaffectation et aliénation des chemins ruraux CR67, 85 et 126 ; le CR46 restant en l'état faute d'acquéreur.

▪ **2016-022 : Renouvellement des Baux Commerciaux (Boulangerie-Café Céré et Epicerie)**

M le Maire informe que pour finaliser le renouvellement des baux de la boulangerie, du Café-restaurant et de l'épicerie, le Notaire de FRANCUEIL demande à ce que le conseil en délibère.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Acte le principe de renouvellement des 3 baux commerciaux arrivés à échéance pour une durée de 9 ans

Confirme le loyer mensuel de 500€ /mois charges en sus

Demande la réalisation des diagnostics obligatoires

Dit que les états des lieux à réaliser le seront soit par un Adjoint soit par voie d'huissier de justice.

Charge M le Maire ou un Adjoint pour la signature des actes nécessaires.

▪ **2016-023 : Avenants au Marché Aménagement Centre Bourg**

M le Maire donne la parole à M Philippe CAUBEL en charge des travaux qui informe que la commission d'appel d'offres réunie ce jour à 18h00 propose :

1. Un Avenant 1 de 5 550.00 € HT pour l'entreprise Busser/Provost suite à la réalisation d'un bicouche rose et de 2 ralentisseurs de type plateau (1 rue A de Vigny et 1 rue Agnès Sorel)
2. Un devis d'Esvia pour travaux supplémentaires d'un montant HT de 1940.00 € .

Le Conseil accepte l'Avenant 1 Busser-Provost et le devis Esvia hors marché de 1940.00 € HT.

M Guegan signale que la pose des ralentisseurs rue Agnès Sorel a déplacé le problème car les automobilistes coupent maintenant à toute vitesse via la rue de la vieille chaussée. Le Conseil décide donc à l'unanimité de faire installer 1 stop supplémentaire en bas de la rue de la vieille chaussée pour faire ralentir les véhicules. Si rien n'y fait elle sera mise en sens interdit et réservée aux riverains.

▪ **2016-024 : Modification du panneau lumineux d'informations**

M Philippe Caubel informe s'être rendu sur le site du siège social de L'entreprise à Luynes, afin de pouvoir visualiser d'autres panneaux de meilleures résolutions. Il soumet 3 nouvelles propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient la solution la moins onéreuse pour procéder au changement du panneau actuel.

▪ **2016-025 : Travaux de finition Marché St Vincent Phase 1**

1- Logements sociaux de St Vincent Phase 1 : demande d'assujettissement à la TVA

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de 5 logements sociaux situés rue de la ronde.

Monsieur le Maire indique que ces constructions ont bénéficié d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de subventions de l'État et du département d'Indre-et-Loire et qu'une convention a été conclue avec l'État en application des 3° ou 5° de l'article L. 351-2 du CCH.

Monsieur le Maire explique qu'ainsi, les conditions permettant de bénéficier d'un taux réduit de TVA lors de l'opération de livraison à soi-même sont réunies conformément à l'article 278 sexies du code général des impôts.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- demande la soumission du projet de construction de 5 logements sociaux situés du 1A au 1E rue de la ronde au régime de la TVA ;
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

2- Rapport de M Philippe CAUBEL

M le Maire donne la parole à M Philippe CAUBEL qui informe que les 5 logements sont tous loués . De petits désordres sans gravités sont apparus suite à la mise en route du chauffage, réception antenne TV, peintures et serrures vandalisées...mais sont en cours de réparations ou de changement par les entreprises concernées.

M Caubel ajoute que le Maître d'œuvre a omis de prendre en considération une partie des recommandations et prescriptions faites par l'ABF en 2014, par conséquent suite à une visite de contrôle sur les lieux, l'Etat nous impose de changer les volets roulants des 5 logements pas en harmonie avec les fenêtres existantes. Le coût chiffré par l'Ets LESPAGNOL s'élève à plus de 6 600 € HT.

M Caubel affirme que ces frais seront assumés à part égale entre le Cabinet Maes, la commune et l'Ets LESPAGNOL pour 2200.00 € HT chacun. Cette facture sera comptabilisée hors marché.

▪ 2016-026 : Réflexion sur sécurisation du Carrefour de la Pierre Debout

M Guegan fait part des multiples accidents parfois très graves qui se sont produits encore dernièrement au carrefour de la Pierre Debout. M A de Louvencourt et M Christian Ricou sont tous chargés de faire remonter l'information auprès des 2 Départements concernés ainsi qu'au riverain de la parcelle dont la végétation masque la visibilité afin d'améliorer la situation.

▪ 2016-027 : Questions Diverses :

- **Prochain conseil municipal d'avril et Vote du BP2016 :** il aura lieu le **vendredi 1^{er} avril 2016 à 19h00.**
- **Atelier Vannerie- Modification de date :** Mme Cefber-Mandard informe que l'atelier panier a dû être avancé au 21 mai au lieu 11 juin. Il aura lieu sur la journée complète, les inscrits pourront apporter leur pique-nique car le déjeuner sera pris en commun sur la pelouse s'il fait beau. Seulement 8 places sont disponibles. Inscription en mairie.
- **Ateliers Patrimoine pour vacances d'avril :** Mme Cefber-Mandard informe que 22 enfants se sont inscrits aux ateliers de février et propose par conséquent un autre atelier « **Initiation à la gravure** » pour les vacances de Pâques le mercredi 13 avril de 14h à 16h. Intermèdes réalisera cette prestation moyennant 185 € pour 15 participants. Le coût par enfant est fixé à 5 €.
- **Diabolus in Musica du 12 mars:** Mme Cefber-Mandard sollicite un budget fleurs pour décorer l'église pour le soir du concert. 60 € lui sont octroyés. Le secrétariat établira un bon chez Simier.
- **Eveil de Nanteuil :** La troupe de théâtre reviendra jouer le samedi 16/4 à 20h30 en la salle socioculturelle. Le comité des fêtes sera sollicité pour la tenue de la buvette.

- **Cinéma en plein air** : Mme Cefber-Mandard et M Olivier ARNOLD propose une séance cinéma en plein air le 20 août au stade ou salle socio en cas de mauvais temps à partir de 22h00- Vu toutes les autres activités déjà programmées, la majorité souhaite que cette animation soit reportée sur l'année 2017.
- **Journées du Patrimoine septembre 2016** : Mme Cefber-Mandard propose soit une veillée soit une balade sur le thème du Loup. La troupe Galoche de Farfadet est retenue moyennant 1480 € pour la balade contée qui aura lieu le samedi 18 septembre à partir de 19h00 dans un parc ou des bois, le lieu restant à définir.
- **Location du Chalet** : La continuité de location du chalet est remise en question avec l'installation de l'aire de camping car proche ; les activités extérieures pouvant nuire à la tranquillité des vacanciers. Il est décidé de poursuivre les locations jusqu'aux éventuels retours négatifs, la commune avisera ensuite.

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23H45